

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-09-061

Promesse de bail emphytéotique entre la commune de Morières-Lès-Avignon, VLT ENERGIES (ANGELOTTI ENERGIES) et la société Dev'EnR pour la construction d'une centrale solaire au sol

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> : 19 septembre 2023	<u>Séance du 26 septembre 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> : 29 septembre 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 24	
▪ Nombre de votants : 28	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Marie-Laure PERDIGUIER À Éric DEVALQUENAIRE, Christèle PELISSIER À Annick DUBOIS,

Étaient absents excusés :

Catherine PRAT

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Par délibération n° 2023-09-060 du conseil municipal du 26 septembre 2023, l'assemblée s'est prononcée sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle AN 394 située quartier les Augustins, d'une superficie de 2 388 m².

La collectivité souhaite valoriser ce foncier par l'installation de panneaux photovoltaïques et s'est rapprochée de plusieurs sociétés qui ont présenté un projet de dimensionnement et de premières estimations pour une centrale solaire.

C'est ainsi que la société ANGELOTTI ENERGIES, développeur de projet photovoltaïques du Groupe Angelotti en partenariat avec Dev'EnR, a proposé à la collectivité de prendre à bail la parcelle AN 394.

L'installation sera prévue en la forme de panneaux photovoltaïques sur t d'encrage au sol. La hauteur des structures sera entre 2.5 et 3 mètres maximum avec la construction de locaux techniques (poste de livraison et de transformation).

La commune percevra une soulte unique de 80 000 euros à compter de la mise en service industrielle de la centrale.

Il est à préciser que la rémunération ayant servi de base à la négociation représente un montant de 25 000 euros l'hectare contre 10 000 euros l'hectare pour la société non retenue en cas de location soit une seconde offre de soulte de 35 850 euros pour la ville, non retenue également.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** le projet de promesse de bail emphytéotique entre la commune de Morières-lès-Avignon, la société VTL ENERGIES (dont le nom commercial est ANGELOTTI ENERGIES) et la société Dev'EnR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

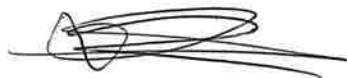
VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 22

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC),

Le 27/09/2023


La secrétaire de séance,



Jade MORENAS

Le 27/09/2023

Le Maire,



Grégoire SOUQUE

